

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT - AVIGNON

Recueil des actes administratifs Deuxième trimestre 2015

(Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté des Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan
Siège Social : Hôtel de Ville - 84600 VALRÉAS
Siège Administratif : 14 A, ancienne route de Grillon - 84600 VALRÉAS
☎ 04.90.35.01.52 📠 04.90.37.43.34 @ : infos@cceppg.fr

SOMMAIRE :

- || **Délibérations prises lors des séances du deuxième trimestre 2015 :**
 - Conseil d'Administration du 14 avril 2015.

- || **Aucun Arrêté pris au cours du deuxième trimestre 2015.**



Conseil communautaire du 14 avril 2015

Délibération n°2015-39 : Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan - Budget Général - Compte Administratif 2014

Le Conseil Communautaire, statuant sur le Compte Administratif 2014 du *budget général de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan* dressé par Monsieur Myriam-Henri GROS, Président, qui quitte la séance pour cette délibération ; la présidence étant assurée par Madame Céline LASCOMBES, Vice-Présidente,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats et le compte administratif dressé par le Président, ordonnateur.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2014, établi par le Receveur Municipal, comptable de l'établissement,

Considérant que le Compte Administratif -**budget général**- de l'exercice budgétaire 2014, qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2014, est conforme au Compte de Gestion,

Le Conseil Communautaire,
Ayant ouï l'exposé de Mme Céline LASCOMBES,
Après en avoir délibéré,
Par 21 (*vingt et une*) voix POUR, 15 (*quinze*) voix CONTRE et 6 (*six*) abstentions

PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2014 du *budget général de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan* soumis à son examen, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	PREVU	REALISE
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	12.456.030,68 €	11.663.357,83 €
Recettes	12.456.030,68 €	10.920.720,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	9.314.958,81 €	4.822.527,65 €
Recettes	9.314.958,81 €	5.413.692,78 €
RESTES A REALISER		-878.109,01 €
Résultat courant de fonctionnement		-742.637,03 €
Résultat courant d'investissement		591.165,13 €
Résultat de fonctionnement agrégé reporté après affectation		978.906,44 €
Résultat de clôture Budgets Annexes - Fonctionnement		577.044,68 €
Résultat d'investissement agrégé reporté		-1.306.439,17 €
Résultat de clôture Budgets Annexes - Investissement		1.440.105,61 €
Résultat cumulé de fonctionnement		813.314,09 €
Résultat cumulé d'investissement		-153.277,44 €

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération n°2015-40 : Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan - Budget Général - Approbation du Compte de Gestion dressé par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de *Madame Céline LASCOMBES, Vice-Présidente*,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2014 du *budget général de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan* et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif -budget général- de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Par 21 (*vingt et une*) voix POUR, 15 (*quinze*) voix CONTRE et 6 (*six*) abstentions

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014, du budget général de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes-Pays de Grignan, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2015-41 : Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan - Budget Général - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de *Monsieur Myriam-Henri GROS*,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif du *Budget Général de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan* fait apparaître un excédent d'exploitation de **813.314,09 euros**

Après en avoir délibéré, et ce, par
22 (*vingt deux*) voix **POUR**, 14 (*quatorze*) voix **CONTRE** et 7 (*sept*) abstentions

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation -budget général- de l'exercice 2014 comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'investissement	448.136,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	813.314,09 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2014	
* Exécution du virement à la section d'investissement	153.277,44 €
* Affectation complémentaire en réserves	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	660.036,65 €
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2014	
* Déficit à reporter	

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Délibération n° 2015-42 : Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan - Budget Annexe du Service Assainissement Non Collectif - Compte Administratif 2014

Le Conseil Communautaire, statuant sur le Compte Administratif 2014 du *budget annexe du Service Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan* dressé par Monsieur Myriam-Henri GROS, Président, qui quitte la séance pour cette délibération ; la présidence étant assurée par Madame Céline LASCOMBES, Vice-Présidente,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats et le compte administratif dressé par le Président, ordonnateur.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2014, établi par le Receveur Municipal, comptable de l'établissement,

Considérant que le Compte Administratif -budget annexe SPANC- de l'exercice budgétaire 2014, qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2014, est conforme au Compte de Gestion,

Le Conseil Communautaire,
Ayant ouï l'exposé de Mme Céline LASCOMBES,
Après en avoir délibéré,
Par 23 (vingt-trois) voix POUR, 1 (une) voix CONTRE et 18 (dix-huit) abstentions

PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2014 du *Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan* soumis à son examen, lequel peut se résumer ainsi :

<i>LIBELLE</i>	<i>PREVU</i>	<i>REALISE</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	60.837 €	39.195,21 €
Recettes	60.837 €	37.865,70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	9.766 €	1.184,00 €
Recettes	9.766 €	5.948,55 €
RESTES A REALISER		-6.946,36 €
Résultat courant de fonctionnement		-1.329,51 €
Résultat courant d'investissement		4.764,55 €
Résultat de fonctionnement reporté		-641,71 €
Solde d'Investissement n- 1		3.958,73 €
Résultat cumulé de fonctionnement		-1.971,22 €
Résultat cumulé d'investissement		1.776,92 €

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération n° 2015-43 : Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan - Budget Annexe du Service Assainissement Non Collectif - Approbation du Compte de Gestion dressé par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de *Céline LASCOMBES, Vice-Présidente*,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2014 du *budget annexe du Service Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan* et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif -*budget annexe SPANC*- de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Par 24 (vingt-quatre) voix POUR et 18 (dix-huit) abstentions,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, du *budget annexe du Service Assainissement Non Collectif*, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2015-44 : Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan - Budget Annexe du Service Assainissement Non Collectif- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Vice-Présidente,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif du *Budget Annexe du Service Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan* fait apparaître un déficit d'exploitation de -1.971,22 €.

Après en avoir délibéré, et ce, par,
23 (vingt-trois) voix POUR et 19 (dix-neuf) abstentions

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation -budget annexe SPANC- de l'exercice 2014 comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	1.971,22 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2014	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	
* Affectation complémentaire en réserves	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2014	
* Déficit à reporter	1.971,22 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Délibération n° 2015-45 : Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan - Budget annexe Gestion des Déchets-REOM - Compte Administratif 2014

Le Conseil Communautaire, statuant sur le Compte Administratif 2014 du *budget annexe Gestion des Déchets-REOM de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan* dressé par Monsieur Myriam-Henri GROS, Président, qui quitte la séance pour cette délibération ; la présidence étant assurée par Madame Céline LASCOMBES, Vice-Présidente,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats et le compte administratif dressé par le Président, ordonnateur.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2014, établi par le Receveur Municipal, comptable de l'établissement,

Considérant que le Compte Administratif -budget annexe service déchets/REOM- de l'exercice budgétaire 2014, qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2014, est conforme au Compte de Gestion,

Le Conseil Communautaire,
Ayant ouï l'exposé de Mme Céline LASCOMBES,
Après en avoir délibéré, par
34 (trente-quatre) voix POUR et 8 (huit) abstentions

PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2014 du budget annexe Gestion des Déchets-REOM de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan soumis à son examen, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	PREVU	REALISE
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	810.022 €	742.480,92 €
Recettes	810.022 €	658.144,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	99.960 €	26.193,61 €
Recettes	99.960 €	6.864,02 €
RESTES A REALISER		-688,73 €
Résultat courant de fonctionnement		-84.336,92 €
Résultat courant d'investissement		-19.329,59 €
Résultat de fonctionnement reporté		143.229,14 €
Solde d'Investissement n- 1		30.281,49 €
Résultat cumulé de fonctionnement		58.892,22 €
Résultat cumulé d'investissement		10.263,17 €

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération n° 2015-46 : Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan - Budget Annexe Gestion des Déchets-REOM - Approbation du Compte de Gestion dressé par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de *Monsieur Myriam-Henri GROS*, Président,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2014 du budget annexe Gestion des Déchets-REOM de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif -budget annexe service gestion des déchets/REOM- de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Par 35 (trente-cinq) voix POUR et 8 (huit) abstentions

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, du budget annexe gestion des déchets-REOM, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2015-47 : Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan - Budget Annexe Gestion des Déchets-REOM - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de *Monsieur Myriam-Henri GROS*,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif *du budget annexe Gestion des Déchets-REOM* de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan fait apparaître un excédent d'exploitation de **58.892,22 euros**

Après en avoir délibéré, et ce, par
35 (trente-cinq) voix POUR et 8 (huit) abstentions,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation -budget annexe service gestion des déchets/REOM- de l'exercice 2014 comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'Investissement	63 100,01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	58.892,22 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2014	
* Exécution du virement à la section d'Investissement	
* Affectation complémentaire en réserves	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	58.892,22 €
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2014	
* Déficit à reporter	

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Délibération n° 2015-48 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan - Détermination du taux pour l'année 2015 sur le territoire des Communes de l'Enclave des Papes (Grillon, Richerenches, Valréas, Visan).

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'article 107 de la Loi de Finances initiale pour 2004 ainsi que l'article 101 de la Loi de Finances initiale pour 2005 prévoient que, depuis 2005, les Collectivités compétentes votent un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et non plus un produit.

Dans cette optique, les Services Fiscaux de Vaucluse ont adressé à la Communauté des Communes un Etat Modèle 1259 TEOM-I concernant les Communes de l'Enclave des Papes (Grillon, Richerenches, Valréas, Visan) qu'il convient de compléter.

Les bases 2015 pour le territoire de l'Enclave des Papes ont été notifiées à hauteur de 14.270.705.

Monsieur le Président précise que l'établissement devra se prononcer sur l'uniformisation à l'échelle de son territoire du financement de cette compétence ; la commune de Grignan a été amenée à voter le taux applicable sur son territoire pour 2015.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de fixer pour l'année 2015 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par 19 (dix-neuf) voix POUR, 1 (une) voix CONTRE et 23 (vingt-trois) abstentions,

DECIDE de fixer pour l'année 2015, sur le territoire de l'Enclave des Papes, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13 % correspondant à un produit attendu de 1.855.192 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Délibération n° 2015-49 : Fiscalité locale applicable en 2015 sur le territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan - Fixation des taux 2015.

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259FPU, communiqué par la D.G.F.I.P. de Vaucluse,

Après la prise en compte des lignes directrices abordées en Commission des Finances et lors du Débat d'Orientation Budgétaire, notamment :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement et recherche d'économies,
- diminution des dotations de l'Etat,
- perte de la bonification de la DGF (restitution compétences).

Il est proposé de relever les taux d'imposition portant sur l'augmentation du taux de Taxe d'Habitation passant de 7,47% à 7,84% et le rétablissement de la Taxe sur le Foncier Bâti à 0,600%. Les autres taux restant identiques à 2014, à savoir Taxe sur le Foncier Non Bâti - 3,05% et Cotisation Foncière des Entreprises - 29,51%

Le Président entendu,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Et ce par 19 voix POUR et 24 voix CONTRE,

DECIDE de ne pas adopter les taux proposés, à savoir :

- o taxe d'habitation : 7,84%
- o taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,600%
- o taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,05%
- o C.F.E. : 29,51%

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.